

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 janvier 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 décembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #6 - Pierrette Lajoie

est absent à cette séance :
Siège #5 - Bruno Lavallée

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-12-466

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2023, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.2 Renouvellement d'une entente avec le club de golf d'Acton Vale.**
- 9.3 Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins.**
- 11.3 Résolution pour autoriser la signature de la convention collective de travail 2024-2029 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 1862 et désigner les signataires.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.**

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande du Comité Célébrons ensemble.

4.2 - Renouvellement d'une entente avec le club de golf d'Acton Vale.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no. 4 - Réfection bibliothèque.

5.3 - Mandat pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville d'Acton Vale.

5.4 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.9 et réception définitive des ouvrages - Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'Acton Vale et des Maskoutains.

5.6 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 décembre 2023.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des comptes à payer.

9.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une offre de services et autoriser le paiement d'une facture émise par PG Solutions.

9.3 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Adoption du règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

10.2 - Adoption du règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

10.3 - Adoption du règlement 002-2024 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2024.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une prime de travail pour cadre.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

11.3 - Résolution pour autoriser la signature de la convention collective de travail 2024-2028 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 et désigner les signataires.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michauville.

14.2 - Résolution pour autoriser la vente d'un véhicule appartenant aux Travaux publics.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le coordonnateur sports et loisirs à demander une aide financière.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-12-467

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 4 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-468

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2023-12-469

4.1 - Demande du Comité Célébrons ensemble.

Attendu que dans le cadre des festivités de Célébrons ensemble, le comité organisateur souhaite organiser un mini-défilé dans les rues de la Ville;

Attendu que le défilé se tiendrait le 22 décembre à compter de 17h dans le stationnement du Centre communautaire pour se terminer au parc Roger-LaBrègue vers 17 h 45;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le comité organisateur de Célébrons ensemble à organiser le mini-défilé le vendredi 22 décembre et d'emprunter le trajet tel que soumis;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et au Service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-470

4.2 - Renouvellement d'une entente avec le club de golf d'Acton Vale.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2023-2024, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2023-2024;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2023-2024, soit à 2 750 \$, plus taxes. Il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et qu'une signalisation sera installée à cet effet. Le sentier terminera avant la traverse de chemin de fer;

De financer cette dépense à même le poste 02-701-50-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2023-12-471

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no. 4 - Réfection bibliothèque.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 181 624.90 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.4;

De financer cette dépense comme suit par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.4 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-472

5.3 - Mandat pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville d'Acton Vale.

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend se prévaloir d'un acte de servitude de passage et de non-construction sur les parties des lots 2 328 373 et 4 911 15;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de passage et de non-construction;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire, pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude de passage et de non-construction sur le lot 2 328 373 appartenant à Énergir S.E.C. et sur le lot 4 911 151 appartenant à la Corporation de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-473

5.4 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.9 et réception définitive des ouvrages - Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.9, - Réception définitive des ouvrages, relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 35 495.23 \$, plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.9 - Réception définitive des ouvrages;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.8 – Réception définitive des ouvrages, remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-474

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'Acton Vale et des Maskoutains.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 55 750\$ ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-451-10-951 et 02-452-10-951, à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-475

5.6 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 décembre 2023.

Attendu le dépôt du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 décembre 2023;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2023-12-476

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des comptes à payer.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

Liste des comptes à payer:	
• Pour la mi-décembre 2023	143 509.78 \$
Grand total:	143 509.78 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-477

9.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une offre de services et autoriser le paiement d'une facture émise par PG Solutions.

Attendu que PG Solutions a déposé une offre de service pour l'hébergement infonuagique Suite financière Aurora;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire de ladite offre de service;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la trésorière, madame Maryse Hamel, à signer l'offre de service déposée par PG Solutions, datée du 4 décembre 2023;

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 134 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à PG Solutions, pour l'hébergement infonuagique Suite financière Aurora;

De financer cette dépense à même le fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-478

9.3 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins, pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2023;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2023-12-479

10.1 - Adoption du règlement 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 décembre 2023, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 017-2023 « Règlement numéro 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-480

10.2 - Adoption du règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 13 décembre 2023, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 001-2024 « Règlement numéro 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-481

10.3 - Adoption du règlement 002-2024 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2024.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 13 décembre 2023, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 002-2024 « Règlement numéro 002-2024 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2024. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donnée avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles; », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2023-12-482

11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une prime de travail pour cadre.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-483

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur William Charpentier à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Charpentier a déjà complété sa formation de pompiers I en 2013. Sa date d'embauche sera effective le ou vers le 19 décembre 2023. La rémunération du candidat sera celle de l'échelon 12-24 mois de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-484

11.3 - Résolution pour autoriser la signature de la convention collective de travail 2024-2028 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 et désigner les signataires.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter la convention collective de travail 2024-2028 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, la conseillère Pierrette Lajoie, la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2023-12-485

14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michauville.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 059 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à Michaudville pour la location d'équipements et de main-d'œuvre, pour les travaux exécutés du 28 novembre au 1er décembre 2023 sur la rue Bonin, selon la facture no. 36077, émise le 1er décembre 2023;

De financer cette dépense au surplus affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-486

14.2 - Résolution pour autoriser la vente d'un véhicule appartenant aux Travaux publics.

Attendu que le camion de marque Freightliner, année 2003, appartenant aux Travaux publics a subi une inspection mécanique exigée par la S.A.A.Q;

Attendu que le certificat de vérification mécanique émis par la S.A.A.Q mentionne l'interdiction de circuler pour cedit camion;

Attendu que le contremaître des Travaux publics a demandé une estimation des coûts pour les réparations exigées et que le montant des réparations s'élève à 70 500 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la vente dudit camion à la ferraille, étant donné l'année du véhicule et les coûts élevés pour les réparations;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser la vente à Groulx Ferrailleur, pour mise au rancart du camion de marque Freightliner année 2003, NIV: 1FVHBXBS93HK74540.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2023-12-487

15.1 - Résolution pour autoriser le coordonnateur sports et loisirs à demander une aide financière.

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet, mentionné précédemment⁰ et déposé relativement à ce programme, est estimé à 12 947.30 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 4 131.75 \$;

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

Confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Certifie que monsieur Dave Timmons, coordonnateur sports et loisirs est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Dépôt du procès-verbal du 5 décembre 2023 du Comité Consultatif d'urbanisme.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20; 10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date